

AVIS DES SOCIETES(*)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

(Unité 1000 DT)

Période	1 er trimestre 2011	1 er trimestre 2010	au 31 Mars 2011	au 31 Mars 2010	au 31 Décembre 2010 (1)
1- Produits d'exploitation bancaires	84 397	73 757	84 397	73 757	332 964
• Intérêts	65 633	53 711	65 633	53 711	248 812
• Commissions en produits	8 944	10 056	8 944	10 056	44 805
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	3 851	3 759	3 851	3 759	18 889
• Revenus du portefeuille d'investissement	5 969	6 231	5 969	6 231	20 458
2- Charges d'exploitation bancaires	43 566	35 604	43 566	35 604	161 098
• Intérêts encourus	42 917	34 426	42 917	34 426	155 854
• Commissions encourues	649	750	649	750	4 652
• Autres charges	0	428	0	428	592
3-Produit net bancaire	40 831	38 153	40 831	38 153	171 866
4- Autres produits d'exploitation	435	408	435	408	1 717
5- Charges opératoires	12 038	12 646	12 038	12 646	55 185
Dont:					
• Frais de personnel	9 803	9 982	9 803	9 982	43 399
• Charges générales d'exploitation	2 235	2 664	2 235	2 664	11 786
6- Structure du Portefeuille	-	-	571 020	607 828	577 818
• Portefeuille- titres commercial	-	-	139 412	141 177	144 548
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	431 608	466 651	433 270
7- Encours des crédits	-	-	3 784 535	3 244 384	3 712 119
8- Encours des dépôts	-	-	3 594 087	3 388 385	3 489 252
Dont:					
• Dépôts à vue	-	-	1 117 498	855 739	918 270
• Dépôts d'épargne	-	-	538 112	459 160	527 655
• Dépôts à terme	-	-	1 863 014	1 990 538	1 981 844
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	75 462	82 948	61 483
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	487 907	371 912	489 311
10- Capitaux propres hors résultat de la période	-	-	401 840	351 190	338 957

(1) Provisoire

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges

Les produits et les charges sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par des SICARs, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en BTA et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre décembre 2010 et mars 2011

Les crédits à la clientèle ont atteint 3 784,5 millions de dinars, soit une variation de 72,4 millions de dinars et un taux de croissance de 1,95%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 3 594,1 millions de dinars soit une évolution de 104,8 millions de dinars ou 3%.

Au cours du premier trimestre de 2011

Par rapport à la même période de 2010, le premier trimestre 2011 a été marqué par l'augmentation des encours moyens des crédits et des dépôts et la hausse des niveaux moyens des taux d'intérêts en dinars et en devises.

Ainsi, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 10,6 millions de dinars ou 14,43%, par rapport à la même période en 2010.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 8,0 millions de dinars ou 22,36%, par rapport à la même période en 2010.

Pour la même période, le Produit Net Bancaire a atteint 40,8 millions de dinars contre 38,15 millions, soit une augmentation de 2,7 millions de dinars ou 7,02%.

Ouvertures des agences

Au cours du 1er trimestre 2011, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de l'Agence Carnoy, ce qui porte le nombre total d'agences à 124. D'autres ouvertures sont programmées pour le 2ème trimestre.

Lancement de nouveaux produits

Au cours du 1er trimestre 2011 Amen Bank a lancé un nouveau plan d'épargne logement CREDIM.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.